

Édito

Agir collectif

Mobiliser autour des bonnes pratiques de traitement et mieux prévenir les risques pour la santé liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : tels sont les deux principaux enjeux autour desquels s'active notre profession en cette année 2010. Le Grenelle de l'environnement et le plan Écophyto 2018 ont donné la feuille de route et les outils. Les colloques et réunions qui se sont succédé ce semestre ont, eux, mis en exergue le besoin de communiquer collectivement et de façon pédagogique. Cette coordination entre les acteurs des filières agricoles est sans nul doute le levier le plus efficace qui puisse être actionné. Une telle expérience a déjà été conduite sur le bassin-versant de la Fontaine du Theil en Bretagne. Sensibiliser le plus grand nombre d'agriculteurs à tous les gestes liés aux bonnes pratiques de traitement des plantes et à la protection de leur santé est de la responsabilité de l'UIPP. Nous l'avons prouvé en créant, dès 2005, l'École des bonnes pratiques agricoles. Nous poursuivons dans la même logique avec le lancement, cet automne, d'une campagne d'information sur la prévention des risques. Cette initiative a reçu le soutien de nombreuses organisations professionnelles qui viendront relayer sur le terrain ces messages. L'efficacité collective avant tout.

Jean-Charles Bocquet
Directeur général de l'UIPP

Les pesticides, un volet important du Grenelle 2

Le point sur l'essentiel des articles de la loi en

lien avec les pesticides et focus sur les principaux amendements adoptés. L'Assemblée nationale a adopté, le 11 mai, le projet de loi Grenelle 2 de l'environnement, « boîte à outils » pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par la loi Grenelle 1. La Commission mixte paritaire a validé ces articles le 16 juin.

Qu'en est-il de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ? Dans son article 36, la loi prévoit les conditions du nouvel agrément pour le distributeur de produits. Les activités de « distributeur, conseil et préconisation » doivent respecter un référentiel qui intègre un niveau de formation et de qualification (Certiphyto) pour le personnel. Un nouvel article adopté, le 36 bis, voit l'évaluation de l'impact socio-économique lorsqu'une décision de restriction d'usage ou la demande de retrait d'un produit phytopharmaceutique est envisagée. La notion de responsabilité partagée (art. 39) entre tous les acteurs (utilisateurs, distributeurs et fabricants) pour la récupération et l'élimination des produits phytopharmaceutiques ne disposant plus d'autorisation de mise en marché a été maintenue. Une telle filière existe déjà depuis plus de dix ans et est coordonnée par Adivalor. La publicité dans la presse écrite est encadrée (art. 40). Les annonceurs doivent notamment mentionner les bonnes pratiques agricoles et faire allusion aux solutions alternatives entrant dans le cadre de la lutte intégrée. La publicité TV et radio grand public est, par contre, interdite. L'affichage est autorisé uniquement sur les points de ventes. ■

ÉCOPHYTO 2018 EN PRATIQUE

Dans le cadre du plan Écophyto 2018, 180 fermes expérimentales ont démarré. Un appel à candidature qui sera lancé cet été par le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture devrait permettre d'atteindre le millier avant la fin de l'année. Les fermes expérimentales situées dans les lycées passeront de vingt-six fin 2009 à quarante fin 2010. Un guide sur les techniques économes en intrants est attendu cette année pour les grandes cultures et en 2011 pour la viticulture.

Fontaine du Theil :

la reconquête de la qualité de l'eau, grandeur nature



La reconquête de la qualité de l'eau d'un bassin-versant est-elle possible ? Oui. Preuve en est l'expérience menée en Bretagne, entre 1997 et 2006, sur la Fontaine du Theil, un ruisseau de 2 km en amont du bassin-versant. Après avoir identifié les sources

de pollutions ponctuelles et diffuses, divers aménagements ont été réalisés sur les espaces cultivés, mais pas seulement... Implantation de bandes enherbées, de

prairies permanentes et couverture hivernale des sols se sont accompagnées d'évolutions des pratiques au cœur même des exploitations. Les progrès notables concernent la gestion des fonds de cuve, des emballages vides et la mise aux normes des pulvérisateurs. En 1998, dans 22 % des analyses, au moins une des 28 molécules potentiellement détectables était repérée. En 2006, ce pourcentage est tombé à 5. Une méthodologie efficace qui possède, de plus, le gros atout d'être reproductible sur d'autres bassins-versants.

Pour en savoir plus : www.info-pesticides.org ●

**GROS
PLAN**

PESTICIDES ET SANTÉ DE L'APPLICATEUR

Changer les comportements avant tout

« **L**a protection de l'environnement est passée avant celle de l'utilisateur de produits phytopharmaceutiques », a estimé Alain Garrigou, de l'Université Bordeaux 1 & 2, lors du colloque sur les risques professionnels liés à l'application de pesticides, organisé le 6 mai à Paris par l'Anact, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Résultat : des cabines de tracteurs dites « étanches » qui ne le sont pas, des EPI (Équipements de protection individuels) non adaptés au travail agricole et qui ne protègent pas... Les EPI universels efficaces à 100 % n'existent pas. « Il faut avant tout apprendre aux agriculteurs à changer leurs comportements, leurs pratiques, les former à prévenir les risques dans l'organisation de leur travail. Et pour être crédibles, nous devons transmettre des messages opérationnels et placer l'agriculteur au cœur du sujet », a



Jean-Charles Bocquet, de l'UIPP, Jacques My, de l'Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces verts, et Sébastien Picardat, de la Fédération du négoce agricole, lors du colloque sur les risques professionnels liés à l'application de pesticides, organisé le 6 mai à Paris par l'Anact.

poursuivi Alain Garrigou. Les démarches en matière de prévention ne manquent pas, chaque acteur développant la sienne. Reste maintenant à mettre en œuvre une action d'envergure, fédératrice. Un point sur lequel tous les intervenants du colloque se sont accordés. « Ce travail collectif existe mais est encore insuffisant, a avancé Isabelle Delpuech, de Syngenta. Il est néanmoins nécessaire pour que les produits que nous mettons sur le marché soient correctement utilisés. » C'est en multipliant ce type d'actions, adaptées aux différentes situations de terrain, et surtout en renforçant les formations initiales et continues, que l'applicateur pourra être sensibilisé. ■

POINT DE VUE



Jack Bernon,

responsable du département « Santé et travail » à l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

« Nous tenions, en organisant ce colloque, à avoir une approche des pesticides par le travail. Comment les applicateurs gèrent-ils le risque dans leur travail? Cet angle

permettait de repousser l'aspect environnement qui, ces derniers temps, passait le plus souvent avant la santé. Nous voulions ensuite réunir l'ensemble des acteurs, y compris les partenaires sociaux, afin d'obtenir tous les points de vue. Cet aspect fédérateur est nécessaire pour nourrir des controverses utiles à une construction efficace de la prévention, qui s'avère très technique, mais peut-être pas assez sociale.

Les différentes interventions ont révélé une forte envie de mettre en place une prévention collective. On peut alors se poser la question du cadre dans lequel cette action fédératrice doit se construire. Nous allons, avec l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, réaliser un catalogue de toutes les propositions émanant du colloque pour que les différents acteurs puissent les développer... et pourquoi pas ensemble. Enfin, préconiser la lecture de l'étiquette des produits ne suffit pas, il est nécessaire de trouver un autre discours et de le faire passer par la coopération, le négoce, les Cuma... Il faut trouver le moyen de mettre l'applicateur au cœur du dispositif afin de le sensibiliser et faciliter la remontée des vraies questions de terrain. » ●

REPÈRE

Formation à la préparation du Certiphyto

Les formateurs de l'École des bonnes pratiques de l'UIPP interviennent dans des formations certiphyto. Pour François Alin, formateur, ce qui intéresse les agriculteurs, c'est d'abord la thématique santé avec la prévention pour la protection de l'utilisateur. Le deuxième centre d'intérêt est lié à l'aire de remplissage du pulvérisateur et à la gestion des effluents. « J'ai aussi beaucoup de questions sur la qualité de la pulvérisation », complète-t-il. Et comme il n'y a pas que le fond mais aussi la forme, les agriculteurs apprécient ces moments d'échange entre eux. ●

Directeur de la publication :
Jean-Charles Bocquet
Contact: Claire Morin
UIPP - 2, rue Denfert-Rochereau
92660 Boulogne Cedex
Tél.: 01 41 31 52 00

UIPP
Union des Industries
de la Protection des Plantes

Édité par l'UIPP, qui représente les fabricants de produits phytopharmaceutiques en France.

www.info-pesticides.org

Conception - Réalisation :
Agri-Infos.com